



11 nouvelles métropoles : leur création renforce l'économie et la solidarité dans les territoires

Nos associations demandent le maintien de cette dynamique

lors de l'examen du projet de loi NOTRe au Parlement

L'ACUF, l'AdCF et l'AMGVF se félicitent de la création, au 1er janvier 2015, de onze nouvelles métropoles : Bordeaux Métropole, Brest Métropole, Grenoble-Alpes Métropole, Métropole Européenne de Lille, Montpellier Méditerranée Métropole, Nantes Métropole, Rennes Métropole, Métropole Rouen Normandie, Strasbourg Eurométropole, Toulouse Métropole et la Métropole de Lyon qui dispose d'un statut particulier intégrant les compétences du département sur son territoire.

Avec la Métropole Nice Côte d'Azur créée en 2012, ces territoires regroupent aujourd'hui près de 7.5 millions d'habitants. Ils seront rejoints au 1^{er} janvier 2016 par la Métropole du Grand Paris et la métropole d'Aix-Marseille-Provence et représenteront alors près de 16 millions d'habitants.

A l'heure où notre pays est confronté aux impératifs de redressement productif, de relance de l'emploi, de transition écologique et de préservation de la cohésion sociale, le maillage métropolitain dessiné par la loi de Modernisation de l'action publique métropolitaine et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) constitue une force nouvelle au service du développement et de la solidarité sur l'ensemble du territoire national, et renforce le poids de nos territoires à l'échelle européenne.

Pour faire face à ces responsabilités, les métropoles disposent à présent de capacités d'action accrues grâce à la mobilisation intense de l'ensemble des acteurs publics locaux, élus, agents et parties prenantes.

L'élargissement de compétences lié au nouveau statut – énergie, mobilité, aménagement numérique ... - et aux nouvelles relations avec le département ou l'État – action sociale, voirie gestion sociale de l'habitat – permettra le développement, en lien avec les communes, de réponses encore mieux adaptées des services publics aux besoins des populations.

Pour répondre à la préoccupation majeure de nos concitoyens en matière d'emploi, les métropoles, écosystèmes de croissance et d'innovation, se voient reconnues une fonction d'animation économique territoriale renforcée. Elles sont appelées à l'exercer en partenariat avec les régions, au service des entreprises, des instituts de formation et de recherche (organisation de filières, clusters, pôles de compétitivité, enseignement supérieur ...).

L'ACUF, l'AdCF et l'AMGVF demandent que le projet de loi NOTRe pérennise et conforte ce rôle moteur. Elles se montreront particulièrement vigilantes à ce que ces dispositions de la loi MAPTAM, adoptées par les parlementaires il y a moins d'un an, soient pleinement maintenues voire renforcées.

Contacts Presse

ACUF

Nathalie MARCHAND
01 42 22 29 06

<http://www.communautes-urbaines.com>

AdCF

Sandrine GUIRADO
01 55 04 88 13 / 06 86 79 42 92

www.adcf.org

AMGVF

Sébastien FOURNIER
06 77 99 09 32

<http://www.grandesvilles.org/>

22, rue Joubert 75009 Paris